

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14161
10 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATED DU 8 SEPTEMBRE 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA NORVEGE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur, en se référant à la note du Secrétaire général PO 230 SOAF (2-2-3-1) du 2 juillet 1980, de déclarer ce qui suit :

En application de la loi du 7 juin 1968 (No 4) relative à la mise en oeuvre des décisions obligatoires du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, un décret royal, donnant force de loi en Norvège aux dispositions obligatoires de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, a été publié le 16 décembre 1977 avec effet immédiat. Le texte du décret royal a été distribué comme document du Conseil de sécurité, sous la cote S/12509/Add.1.

Les dispositions du décret sont intégralement et strictement appliquées.

Le Représentant permanent de la Norvège a l'honneur de demander que le texte de la présente note soit distribué comme document du Conseil de sécurité.